

CARSAF

Sages-femmes conventionnées

Caisse Autonome de Retraite des Sages-femmes
2 avenue Foch – 75008 Paris
Tél. 01 45 51 52 91
www.carsaf.fr

MALADIE

➤ Cotisations

0,11 % des revenus (complétés par une participation des caisses de 9,7%)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisations annuelles	2 452 €	4 905 €	7 357 €	9 810 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche vignette bleue	65 % 35 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations

3 classes de cotisation forfaitaire :

Classe A (obligatoire) : 96,00 €

Classe B : 192,00 €

Classe C : 288,00 €

➤ Prestations

	Classe A	Classe B	Classe C
- Incapacité temporaire totale du 91 ^e jour au 1065 ^e jour	11,90 €/jour	23,80 €/jour	35,70 €/jour
- Invalidité permanente totale rente d'invalidité (100 %)	279,16 €/mois	558,33 €/mois	837,50 €/mois
- Décès	3 800 €	7 600 €	11 400 €

RETRAITE

➤ Cotisations

- Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 26 408 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 26 408 € à 155 340 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 606 € : 138 €

Cotisation maximale : 4 334 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 4 334 €

valeur du point retraite de base : 0,502 € en 2006

- Régime complémentaire : néant

- Régime spécial ASV (Avantages Sociaux Vieillesse) des Sages-femmes :

Cotisation de l'assurée : 229 € complétée par une cotisation des Caisses de 458 € donnent droit à 18 points de retraite par an.

valeur du point : 6,10 € en 2006

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 40 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- Régime supplémentaire : retraite proportionnelle au nombre de point acquis

Retraite annuelle = nombre de Points acquis x valeur du point

Total points acquis sur 40 années de cotisation : 18 x 40 = 720

Valeur théorique : 720 x 6,10 : 12 = 366 €/mois

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite acquise au décès si les ressources sont inférieures à 2 080 fois le SMIC horaire, soit 16 702,40 €/an en 2006.

Exemple

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 648 €	3 048 €	3 448 €
Régime ASV	229 €	229 €	229 €	229 €
Total	2 379 €	2 877 €	3 277 €	3 677 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 40 années de cotisations				
Régime de base	713 €/mois	803 €/mois	857 €/mois	892 €/mois
Régime ASV	366 €/mois	366 €/mois	366 €/mois	366 €/mois
Total	1 079 €/mois	1 169 €/mois	1 223 €/mois	1 258 €/mois

➤ Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.